NOM : CACERES Valentin HPS

Classe : TELB ***RAPPORT DE STAGE***  /10

***1ère Bac pro - 2***ème ***stage***

NOM de l’entreprise : X Nombre de salariés : 3

**\*J’ai choisi de ne pas divulguer le nom de l’entreprise par discrétion de celui-ci**

**I – La situation**

Pendant une période de deux mois, CACERES Valentin (moi-même) est amené à effectuer un stage en entreprise. Titulaire d’un BEP électrotechnique, en 2ème année BAC Pro électrotechnique. Valentin effectuais son stage dans l’entreprise SINOQUET dans laquelle, il a été amené à intervenir dans la ville d’Ermont afin de dépanner une porte digicode d’immeuble. Ce jour-là une forte couche de neige recouvrait le trottoir abimé de l’immeuble. Il a dut décharger le camion des matériels nécessaire à l’intervention en marchant dans la neige quand son pied s’est coincé dans un trou masqué par la neige qui a causé une fracture au pied gauche du 5ème métatarse.

I**I – Schéma de principe de dommage**

**SITUATION DANGEREUSE EVENEMENT DANGEREUX**

Décharger le camion des matériels nécessaire Marcher dans la neige qui masque les trous à l’intervention en marchant dans la neige.

**DANGER**

Trou masqué par la neige entrainant un accident

**PERSONNE**

CACERES Valentin

**DOMMAGE**

Fracture au pied du 5ème métatarse

**III – Identifier le problème**

Le trottoir en mauvaise état recouvert de neige qui a entrainé la chute.

**IV – Les conséquences**

Pied gauche cassé et plâtré entrainant un arrêt de travail de plus d’un mois.(5ème métatarse fissuré et déplacé.)

Par conséquent le pied est fragilisé à vie et est exposé plus facilement aux risques de fractures/blessures. Des douleurs apparaîtront à long terme.

La fracture a entrainé un arrêt de travail d’un mois prescrit par le médecin, pour permettre de soigner celle-ci.

A la fin la guérison les jours perdus en stage ont dut être rattrapé.

**V – Coût**

Le cout pour l’entreprise :

- Direct : l’employeur est contraint à certaines obligations comme la déclaration de l’accident à la CPAM (caisse primaire d’assurance maladie) ce qui me permet de ne pas avoir à avancer des frais de soins. L’employeur a dut donc me remettre une feuille d’accident.

- Indirect : Durant la période d’absence, le salarié est indemnisée des suites de l’accident du travail sur la rémunération. Le salarié doit retrouver son emploi ou un emploi similaire lors de la reprise du travail.

Stagiaire : Pour mon cas étant en stage mon employeur n’est pas en obligation de me rémunérer mais, il m’a repris en stage.

Tous les étudiants sont couverts pour les accidents survenus par le fait ou à l’occasion des stages effectués dans le cadre de leur formation. Cette formulation englobe les accidents survenus au cours des stages et les accidents dans les trajets conduisant aux lieux de ces stages. Les frais médicaux ont été pris en charge directement et immédiatement. Le chef d’entreprise ma remis des feuilles d’accident et a effectuer la déclaration et l’a adressé au chef de l’établissement de formation qui a été chargé de l’envoyer ensuite à la caisse primaire d’assurance maladie (CPAM).

**VI – Pourquoi cet accident a eu lieu ?**

Cet accident a eu lieu pour plusieurs raisons :

- le trottoir fortement abimé (c’est donc la commune gérant les vois public qui étais concerné)

- la neige abondante

**VII – Moyens de prévention**

Tenter de sensibiliser sur les risques en influant les comportements pour réduire les risques en formant le personnel sur les risques potentiels qu’ils peuvent rencontrer comme les intempéries, problème matériels

Ce qui va faire comprendre quel est le risque et pourquoi il est nécessaire de changer son comportement selon les situations.

**VIII – Prévention solution**

La solution la plus simple serais d’informer la commune du mauvaise état du trottoir afin d’effectuer les travaux nécessaire à sa réparation.